Tél : 02 31 32 55 50
Fax : 02 31 31 67 60
Email : syndicatdelatouques@orange.fr

30, route de Falaise - 14100 SAINT-DESIR

www.smbvt.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2019
SALLE DE REUNION – MAIRIE DE LE MESNIL-GUILLAUME

Date de convocation : 10/01/2019 Date d'affichage : /01/2019 Date de séance :21/01/2019

Nombre de membres afférents au Comité : 46 **Ayant pris part au vote** : 00 **Procuration :** 00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un janvier à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Présents (21) : Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Françoise BRETON représentée par Daniel DE LA CROUEE, Françoise HIEAUX représentée par Jean-Louis SISSAU, Eric JEHENNE, Didier LALLIER, Colette MALHERBE représentée par Sylvie CARILLET, Alain MIGNOT, Denis NOYEAU, Georges PIEL, François PEDRONO, Yves DESHAYES, David POTTIER, Gérard ROUSSELIN, Michel VERGER, Christine VILLOTE, André ALLAIN, Christophe BIGNON, Rémi BUNEL, Daniel COTREL-LASSAUSSAYE, Jacques ENOS.

Absents excusés (09): Guy GERVAIS ainsi que son suppléant Didier FONTAINE, Denis POUTEAU, Philippe SOETAERT, Léa VERSAVEL, Daniel VERGER, Michel CHEVALIER ainsi que son suppléant Gérard POULAIN, François ROUMIER ainsi que son suppléant Alain GOURIO, Guy WILLOT, Jean-Pierre CAPON.

Absents (16) : Marc AUNAY, Christian DE MENEVAL, Joël HUREL, Isabelle LEROY, Martial MOLLET, Pierre AUBIN, Guillaume CAPARD, Régine CURZYDLO, Henri LUQUET, Jacques MARIE, Chantal SENECAL, Catherine VINCENT, Pierre AVOYNE, Hubert COURSEAUX, Jean DUTACQ, Eric HUET.

Pouvoir (00) :

Secrétaire de séance : M. Georges PIEL

Etaient également présents : Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire), Héloïse GORNARD (technicienne de rivières), Monsieur Gilbert LE GUEN, Trésorier.

Monsieur le Président débute la séance à 18h35 en annonçant que le quorum n'est pas atteint. La séance va se dérouler par respect pour les personnes s'étant déplacées, mais aucun vote ne sera effectué. Une seconde séance aura lieu la semaine prochaine (mardi 29 janvier à 18h00).

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019
SALLE DE REUNION – MAIRIE DE LE MESNIL-GUILLAUME

Date de convocation : 22/01/2019 Date d'affichage : /01/2019 Date de séance : 29/01/2019

Nombre de membres afférents au Comité : 46 **Ayant pris part au vote** : 10 **Procuration :** 00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf janvier à dix-huit heure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Présents (10) : Christian DE MENEVAL, Guy GERVAIS représenté par son suppléant Didier FONTAINE, Françoise HIEAUX, Colette MALHERBE représentée par Sylvie CARILLET, Martial MOLLET, Denis NOYEAU, Georges PIEL, Denis POUTEAU, Philippe SOETAERT, David POTTIER.

Absents excusés (22): le Président Alain MIGNOT, Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Françoise BRETON, Eric JEHENNE, Didier LALLIER, François PEDRONO, Yves DESHAYES, Gérard ROUSSELIN, Michel VERGER, Christine VILLOTE, André ALLAIN, Christophe BIGNON, Rémi BUNEL, Daniel COTREL-

LASSAUSSAYE, Jacques ENOS, Léa VERSAVEL, Daniel VERGER, Michel CHEVALIER ainsi que son suppléant Gérard POULAIN, François ROUMIER ainsi que son suppléant Alain GOURIO, Guy WILLOT, Jean-Pierre CAPON.

Absents (14) : Marc AUNAY, Joël HUREL, Isabelle LEROY, Pierre AUBIN, Guillaume CAPARD, Régine CURZYDLO, Henri LUQUET, Jacques MARIE, Chantal SENECAL, Catherine VINCENT, Pierre AVOYNE, Hubert COURSEAUX, Jean DUTACQ, Eric HUET.

Pouvoir (00) :

Secrétaire de séance : **M. Denis POUTEAU**

Etaient également présents : Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire), Héloïse GORNARD (technicienne de rivières).

Monsieur David POTTIER, 1er Vice-président préside la séance et excuse le Président Monsieur Alain MIGNOT retenu par une urgence familiale.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (10/12/2018),

Aucune remarque n'est formulée par les élus présents, cependant, vu le peu de participant aujourd'hui, Monsieur POTTIER propose de reporter l'approbation de ce compte-rendu à la prochaine séance.

II. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (Délibération 2019/01),

Mme MORIN présente les chiffres des réalisations de 2018 et des prévisions pour 2019, les techniciens agrémentent de détails techniques au gré des besoins.

Pour le compte-rendu, **nous présentons les projets de 2019** sans s'attarder sur les réalisations de 2018 qui seront présentées en détail lors de l'approbation du compte administratif 2018 qui aura lieu à la prochaine séance.

❖ Les frais d'étude (F/D 617):

Etude de projet sur le Cirieux (ancienne fromagerie) : 4 800 € de maitrise d'œuvre restent à réaliser ; *subventionnée à 100 % par l'AESN.*

Etude RCE sur les ruisseaux des Aumônes et de l'Eglise à Chaumont : 28 908 € ; *subventionnée à 80 % par l'AESN.*

M.GAHERY explique qu'il s'agit d'un nouveau projet concernant deux ruisseaux, celui de l'Eglise et celui des Aumônes. Ce site est multi-problématique :

- sur la continuité écologique par la présence de 2 ouvrages hydrauliques qui l'impactent
- sur le mauvais écoulement des eaux à cause du busage sur le ruisseau des Aumônes

Le projet émane d'une demande de la commune de Chaumont, propriétaire des ouvrages, suite à la crue ayant eu lieu le 12 juin 2018. La présence des ouvrages et le probable déplacement des deux cours d'eau, ayant entrainé une sur-inondation des parcelles riveraines.

Une phase d'étude est donc à mener en 2019 sur le projet à mettre en place afin de rétablir la continuité écologique du site. Deux devis ont été demandés, nous allons retenir le bureau d'études ARTELIA pour réaliser cette mission.

❖ Les travaux (F/D 615232):

❖ Les travaux d'entretien :

Intramuros : 79 389,40 € ; *subventionné à 70 % (40% AESN, 30 % Département)*

Mme GORNARD présente les changements intervenus en début d'année concernant les financements de l'AESN.

En fin d'année 2018, le prévisionnel de travaux pour le programme Intra-Muros avait été élaboré sur la base du 10ème programme de l'AESN, présumant que les taux de subvention ne changeraient pas avec le 11ème programme. Ainsi, l'ensemble des travaux était subventionné à hauteur de 40 % par l'AESN, ce qui laissait un reste à charge pour le syndicat de 27 030,92 €.

Plan de financement sur la base du 10ème programme AESN					
	Montant travaux	**Financeurs**			
		AESN (40%)	**CD 14 (30%)**	**CD 61 (20%)**	**SMBVT (30 à 40 %)**
Travaux classiques	45 246,40 €	18 098,56 €	13 198,92 €	250,00 €	13 698,92 €
Renouée	37 495,00 €	14 998,00 €	10 398,00 €	567,00 €	11 532,00 €
Berce	6 000,00 €	2 400,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €
Total	**88 741,40 €**	35 496,56 €	25 396,92 €	817,00 €	**27 030,92 €**

Néanmoins, l'AESN a annoncé au syndicat en début d'année qu'elle se désengageait financièrement des opérations de lutte contre les invasives végétales dans le cadre de son 11ème programme. Ainsi, elle ne subventionne plus la lutte contre la Renouée du Japon et contre la Berce du Caucase, deux actions qui représentent une part significative du programme Intra-Muros (49 % des dépenses totales du programme qui ne vont plus être financés par l'AESN), soit une perte de subvention de plus de 17 000 € sur le prévisionnel de travaux établi fin 2018. Sans modification du prévisionnel, cette perte de subvention impliquerait un reste à charge de 44 428,92 € pour le syndicat.

Plan de financement sur la base du 11ème programme AESN *(la fauche de la Renouée du Japon et le décolletage de la Berce ne sont plus plus éligibles à l'aide AESN)* **Effort sur la Renouée maintenu**					
	Montant travaux	**Financeurs**			
		AESN (0 à 40%)	**CD 14 (30%)**	**CD 61 (20%)**	**SMBVT (30 à 40 %)**
Travaux classiques	45 246,40 €	18 098,56 €	13 198,92 €	250,00 €	13 698,92 €
Renouée	37 495,00 €	0,00 €	10 398,00 €	567,00 €	26 530,00 €
Berce	6 000,00 €	0,00 €	1 800,00 €		4 200,00 €
Total	**88 741,40 €**	18 098,56 €	25 396,92 €	817,00 €	**44 428,92 €**
	Perte sub :	-17 398,00 €		Surcoût :	17 398,00 €

Afin de diminuer le reste à charge à assumer par le syndicat, Mme GORNARD propose de diminuer l'effort fait sur la Renouée du Japon. Actuellement certaines stations sont traitées 13 fois dans l'année, lorsque d'autres ne sont traitées que 6 fois. Ainsi, il est proposé de passer l'ensemble des stations de Renouée du Japon à 6 fauches par an, ce qui laisse un reste à charge pour le syndicat de 37 882,52 €.

Il est proposé de maintenir l'effort sur les stations de Berce du Caucase car les résultats sont tangibles et il serait dommage de perdre l'investissement déjà réalisé.

Plan de financement sur la base du 11ème programme AESN *(la fauche de la Renouée du Japon et le décolletage de la Berce ne sont plus plus éligibles à l'aide AESN)* **Effort sur la Renouée diminué**					
	Montant travaux	**Financeurs**			
		AESN (0 à 40%)	**CD 14 (30%)**	**CD 61 (20%)**	**SMBVT (30 à 40 %)**
Travaux classiques	45 246,40 €	18 098,56 €	13 198,92 €	250,00 €	13 698,92 €
Renouée	28 143,00 €	0,00 €	7 592,40 €	567,00 €	19 983,60 €
Berce	6 000,00 €	0,00 €	1 800,00 €		4 200,00 €
Total	**79 389,40 €**	**18 098,56 €**	**22 591,32 €**	**817,00 €**	**37 882,52 €**
				Surcoût :	10 851,60 €

Pour 2019 les actions de lutte contre la Renouée du Japon et contre la Berce du Caucase seraient toujours financées par les départements, mais cela n'est pas assuré pour 2020.

Il est donc proposé aux élus, soit d'adopter le prévisionnel initial et d'assumer un reste à charge de 44 428,92 €, soit d'adopter le nouveau prévisionnel avec la diminution de l'effort sur la Renouée du Japon, et d'assumer un reste à charge de 37 882,52 €.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de diminuer l'effort sur la Renouée du Japon afin de compenser le surcoût subi par la suppression des aides de l'AESN sur la lutte contre les invasives végétales.

Ils retiennent le programme Intra-Muros pour un montant de 79 389,40 € avec un surcoût de 10 851,60 €.

Travaux Imprévus : Nous prévoyons toujours une ligne des travaux « imprévus », de 10 000€ pour des opérations ponctuelles au cours de l'année en fonction de l'équilibre budgétaire. A ce jour, nous ne savons pas encore si nous aurons des crédits excédentaires pour alimenter cette ligne. En revanche, ces opérations ne sont plus éligibles au financement de l'AESN non plus, (précédemment prise à charge à *50 % par l'AESN).*

- Les travaux de Restauration de la Continuité Ecologique :

RCE ouvrage de St Mélaine à Pont L'Evêque : 124 700 €*. Le montant des travaux est à affiner d'ici le budget, car il paraît un peu juste à ce jour. En revanche il correspond à l'enveloppe de travaux attribuée par l'AESN à 100 %, si nous ajoutons des prestations supplémentaires, elles seront finançables à 80 %.*

RCE ouvrage ancienne fromagerie à St Désir : 388 505 € ; *subventionnés à 100 % (AESN)*

RCE ouvrage diffluence Graindin / Orbiquet à Lisieux: 97 161 € ; *subventionnés à 100 % (AESN)*

RCE ouvrage du Carmel à Lisieux : 100 505 € ; *subventionnés à 100 % (AESN)*

RCE programme Planche Cabel – tranche 1 : 12 000€ ; *subventionnés à 100 % (AESN)*

Ce sont les derniers dossiers à être financés à 100 % par l'AESN, à l'avenir, le taux maximum sera de 80 % avec une possibilité de récupérer 10% par la Région en fonction des actions.

- Les Programmes de Restauration et d'Entretien (I/D 4581):

Touques Amont 61 : 220 613 € dont 70 163 € de restes à réaliser pour la tranche n°2 et 150 000 € pour démarrer la tranche n°3.

Planche Cabel : 60 000 € pour continuer la 1ère tranche.

Les travaux d'entretien et de restauration sont financés à 80 % (AESN 70%, Région Normandie 10 %)

Touques en Domaine Public Fluvial (I/D 2312) : 5 000 €. Il n'y a pas de travaux prévus mais nous inscrivons des crédits en tant que propriétaire de ce DPF, si une urgence survenait.

❖ Les cotisations des collectivités membres du syndicat :

Pour rappel, les cotisations sont actualisées chaque année en fonction des populations légales de l'INSEE. La base de cotisation reste inchangée depuis 2010, soit 1,75 € par habitant du BV de la Touques.

Les cotisations s'élèvent à 162 670 € pour 2019 contre 164 423 € en 2018, (soit - 1 753 €).

Le nombre d'habitant situés sur le bassin versant de la Touques est de 92 956 contre 93 958 l'année passée (soit 1 002 habitants de moins).

On remarque depuis ces dernières années, une diminution de la population chaque année, même si nos

cotisations restaient stables, car nous avions des nouvelles communes qui entraient dans le syndicat par les adhésions ou les fusions de Communautés de communes.

Monsieur MIGNOT a fait part lors de la première séance qu'il envisageait d'augmenter un peu la base de cotisation pour l'année prochaine. Proposition relayée par M. POTTIER en seconde séance car il faut faire face aux baisses des financements publics, Agence de l'Eau notamment, mais aussi des autres organismes, comme la région qui ont des dossiers de demande de subvention compliqués, très chronophages et avec des délais de plus en plus long pour récupérer les versements.

❖ Les nouvelles recettes :

Depuis l'année 2018, le syndicat est propriétaire du Domaine Public Fluvial de la Touques, ce qui génère de nouvelles recettes présentées ci-dessous, qui sont des Autorisations d'Occupation Temporaires, des baux de pêche et une Dotation Globale de Décentralisation, soit 13 504 € pour l'année 2019.

Objet	Débiteur	période	montant
AOT	4 CF	01/09/2019 au 31/08/2020	162,00 €
AOT	Môtels de Normandie	01/10/2019 au 30/09/2020	1 365,00 €
baux	APALVA	Année 2019	1 977,00 €
DGD	ETAT	Année 2019	10 000,00 €
			13 504,00 €

Nous verrons à l'avenir, si nous faisons évoluer ces recettes (en fonction de l'indice des loyers et de l'indice de la construction), car les montants sont actualisables chaque année, et le syndicat peut lui-même fixer ses tarifs. Pour l'heure, nous avons pris les mêmes bases qu'en 2018, calculées par les services des Domaines de la DGFIP du Calvados.

❖ Les ressources humaines :

Pas de changement à prévoir pour l'instant, bien que le recrutement d'un 3ème technicien de rivière soit envisagé dans un avenir proche.

Les effectifs du syndicat pour 2019 restent à :

- 1 chargé de mission à temps complet
- 2 techniciens de rivière à temps complet
- 1 secrétaire à 32/35ème

❖ Ligne de trésorerie :

Notre ligne de trésorerie d'un montant de 95 000 € est à renouveler pour le mois de mai 2019 (contrat annuel). Les frais de dossiers sont de 400 €. Pas de frais supplémentaires en cas d'inutilisation.

La délibération sera inscrite à l'ordre du jour du comité consacré au vote du budget.

❖ Recherche de nouveaux locaux pour le syndicat

Nos locaux sont petits, pas de bureau pour les élus, pas de salle de réunion, et surtout pas de place si nous recrutons un nouvel agent, nous envisageons de trouver de nouveaux locaux à proximité de Lisieux.

Si vous connaissez des locaux disponibles n'hésitez pas à nous en avertir.

❖ Présentation anticipée des résultats de l'exercice 2018 :

BILAN FINANCIER 2018	BP 2018	CA 2018	Solde
Fonctionnement	D : 1 329 140 € R : 1 329 140 €	D : 360 435,28 € R : 423 097,27 €	excédent 2018 62 661,99 € Excédent antérieur + 80 272,98 € Report BP 2019 = + 142 934,97 €
Investissement	D : 506 815 € R : 506 815 €	D : 163 539,40 € R : 160 688,03 €	déficit 2018 - 2 851,74 € déficit antérieur - 67 328,40 € Report BP 2019 = - 70 180,14 €

Solde SMBVT 2018 = 142 934,97 – 70 180,14 = 72 754,83 €

Total des restes à réaliser (-74 945 + 84 716) = 9 771,00 €

Solde SMBVT 2018 (avec restes à réaliser) = 82 525,83 €

La présentation étant terminée, M. POTTIER procède au vote de la délibération prenant acte de la tenue

d’un débat d’orientation budgétaire.

Délibération 2019/01 :

Conformément aux dispositions des articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Etablissements de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants. Il doit s'exécuter dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2019, mais également d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat n'a aucun caractère décisionnel.

Après discussion, le Comité Syndical,

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget et que la collectivité territoriale est tenue de transmettre à l'autorité préfectorale une délibération attestant que cette formalité a été accomplie ;

PREND ACTE, de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2019 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, avec présentation d’un diaporama complet sous formes de tableaux, photos, et commentaires.

Approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés**.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. POTTIER demande s’il y a des remarques ou autres questions. Toutes les questions étant épuisées, il remercie les participants et clôture la séance à 19h10.

Le Vice-président,
David POTTIER

Prochaines réunions :

①Comité Syndical : **Budget 2019** :
Lundi 11 mars à 18h30 à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME

②Bureau
Lundi 25 mars 2019 à 18h30 à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME

③Comité syndical : modification des statuts
Lundi 29 avril 2019 à 18h30 à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME